



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-SG-0807

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

- Art. 33, al. 1, 1° ;
- Art. 39 ;
- Art. 40 §1 ;
- Art. 40§2 ;
- Art. 40 §4 ;
- Art. 41 §1 ;
- Art. 41 §2.

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :



II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures – Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
- Rang et/ou fonction : Directrice générale adjointe f.f.
- Nom et prénom : LEMOINE Cindy

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures – Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière- Direction des Implantations Sportives et des IPPJ
- Rang et/ou fonction : Directeur
- Nom et prénom : MENESTRET Renaud

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 33, al. 1, 1°	Accorder aux membres du personnel relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 39	Le pouvoir de répéter des services et travaux ou d'acquiescer un compétent de fournitures en application des articles 42, § 1er, alinéa 1er, 2°, et 42, § 1er, alinéa 1er, 4°, b), de la loi du 17 juin 2016 et le pouvoir de reconduire le marché en application de l'article 57, alinéa 2, de la loi du 17 juin 2016



Art. 40 §1	La compétence de prendre les mesures et décisions ayant trait à l'exécution d'un marché public
Art. 40 §2	La compétence de lever une tranche conditionnelle et de lever une option
Art. 40 §4	La compétence d'appliquer les moyens d'action du pouvoir adjudicateur, prévus aux articles 45 à 47, 50 et 51 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013
Art. 41 §1	La compétence d'approuver les modifications au marché visées aux articles 38, 38/1, 38/2, 38/4, 38/9, 38/10, 38/11 et 38/12 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 à concurrence de maximum 15% du montant du marché initial ou jusqu'au seuil forfaitaire de 15.000 euros.
Art. 41 §2	La compétence d'approuver les modifications au marché visées aux articles 38/3, 38/5, 38/7 et 38/8 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures – Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière – Direction des Implantations Culturelles et des Hôpitaux Académiques
- o Rang et/ou fonction : Directrice
- o Nom et prénom : THIEBAUT Julie

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

- La subdélégation accordée s'applique au périmètre de la Direction des Implantations Sportives et des IPPJ ;
- La suppléance s'exerce au sein du même périmètre ;
- La suppléance s'exerce dès l'absence, d'une durée de plus de 24 heures, du subdélégué.

VI. Durée de la délégation.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée





Signé par Cindy LEMOINE le 25/11/2021 16:23:41



Renaud MENESTRET
Directeur

Signé par Renaud MENESTRET le 16/12/2021 10:27:18



Signé par Julie THIEBAUT le 16/12/2021 12:19:19